



AVIS AUX MEMBRES

N° 2003 - 068

Le 4 décembre 2003

RAJUSTEMENT DE CONTRAT

**COMPAGNIE FINANCIERE CANADA-VIE (CL)
PLAN D'ARRANGEMENT AVEC GREAT WEST LIFE CO INC. (GWO)
Rajustement en espèces**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU PLAN D'ARRANGEMENT. CDCC ET BOURSE DE MONTRÉAL INC. N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

Suite à ses avis aux membres No. 2003-047 du 8 juillet 2003 et No. 2003-048 du 9 juillet 2003, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) désire vous informer que les montants en espèces correspondant à la part fractionnaire des actions privilégiées de premier rang de série E à dividendes non cumulatifs de 4,80% de Great-West Lifeco (« action privilégiée de série E ») ainsi que des actions privilégiées de premier rang de série F à dividendes non cumulatifs de 5,90% de Great-West Lifeco (« action privilégiée de série F ») ont été établis.

Conformément aux informations communiquées par l'agent de transfert, la CDCC appliquera les prix suivants aux fractions d'actions :

Actions privilégiées de série E (GWO-px) : 25,57 \$CAN

Actions privilégiées de série F (GWO-pf) : 25,35 \$CAN

Par conséquent, la CDCC calculera les montants en espèces de la manière suivante :

0,63 GWO-px (0,0063 x 100) x 25,57 \$CAN = 16,11 \$CAN par contrat CLY,

0,75 GWO-pf (0,0075 x 100) x 25,35 \$CAN = 19,01 \$CAN par contrat CLY.

Selon cette formule, le nouveau livrable par contrat CLY s'établira comme suit :

Nouveau livrable

par contrat :

- 1) 3 865 \$ en espèces ;**
- 2) 17 actions privilégiées de série E de Great-West Lifeco (100 x 0,1763) ;**
- 3) 16,11 \$CAN en espèces au lieu de 0,63 action privilégiée de série E de Great-West Lifeco ;**
- 4) 5 actions privilégiées de série F de Great-West Lifeco (100 x 0,0575) ; et**
- 5) 19,01 \$CAN en espèces au lieu de 0,75 action privilégiée de série F de Great-West Lifeco.**



*** Le règlement en espèces des options CLY s'effectuera par l'entremise du système de règlement en espèces de la CDCC. La portion en espèces du livrable demeure fixe en tant que partie du livrable de l'option, et ne variera pas selon les changements de prix des titres également inclus dans le livrable.**

La CDCC effectuera un ajustement en espèces basé sur la formule suivante :

Les membres qui effectuent la levée de leurs options d'achat en position acheteur recevront $35,12 \text{ \$CAN} (25,57 \text{ \$CAN} \times 0,63 \text{ (GWO-px)} + 25,35 \text{ \$CAN} \times 0,75 \text{ (GWO-pf)}) \times$ le nombre de contrats levés.

Les membres dont les options d'achat en position vendeur ont été levées devront livrer $35,12 \text{ \$CAN} (25,57 \text{ \$CAN} \times 0,63 \text{ (GWO-px)} + 25,35 \text{ \$CAN} \times 0,75 \text{ (GWO-pf)}) \times$ le nombre de contrats assignés.

Les membres qui effectuent la levée de leurs options de vente en position acheteur devront livrer $35,12 \text{ \$CAN} (25,57 \text{ \$CAN} \times 0,63 \text{ (GWO-px)} + 25,35 \text{ \$CAN} \times 0,75 \text{ (GWO-pf)}) \times$ le nombre de contrats levés.

Les membres dont les options de vente en position vendeur ont été levées recevront $35,12 \text{ \$CAN} (25,57 \text{ \$CAN} \times 0,63 \text{ (GWO-px)} + 25,35 \text{ \$CAN} \times 0,75 \text{ (GWO-pf)}) \times$ le nombre de contrats assignés.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI DÉTIENNENT DES POSITIONS ACHETEURS OU DES POSITIONS VENDEURS DANS CETTE CATÉGORIE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre bureau local de CDCC.

Michel Favreau
Premier vice-président
et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télec. : 514-871-3530

www.cdcc.ca